

PROJET DE CONSTRUCTION

de la future Cité judiciaire de Nancy



Réunion publique

Mercredi 31 mars 2021

Concertation publique
du 29 mars au 7 mai 2021

www.nancy-cite-judiciaire-concertation-APIJ.fr





Mathieu KLEIN

Maire de Nancy et Président de la
Métropole du Grand Nancy



Marie-Luce BOUSSETON
Directrice générale de l'APIJ



Jean-Baptiste HAQUET
Président du Tribunal Judiciaire de
Nancy

L'actuelle Cité judiciaire n'est plus adaptée

L'actuelle Cité judiciaire ne permet plus de répondre aux besoins des usagers et des juridictions

- pour offrir à l'ensemble du personnel, des conditions de travail adéquates
- pour l'accueil du public.

Une future nouvelle Cité judiciaire très attendue par les magistrats, fonctionnaires et l'ensemble des personnes travaillant au sein du palais de justice





Stéphane JOURDAIN

Chef de bureau

Service de l'Immobilier Ministériel,
Secrétariat Général

La loi de programmation immobilière de la justice

- Elle a été définie par le Garde des Sceaux en **février 2019**,
- **62 opérations** dont 32 constructions, acquisitions ou extensions nouvelles inscrites au budget quinquennal

Elle a pour objectifs de...

- Prévoir des conditions optimales d'**accueil** des justiciables,
- Accompagner la réorganisation des **juridictions**,
- Développer des **espaces adaptés** aux activités et à leurs évolutions,
- Accompagner les mutations des **pratiques professionnelles** judiciaires,
- Améliorer les **conditions de travail** pour tous les personnels de la cité judiciaire.



Chantier du PJ d'Aix en Provence



Emilie WALKER

Animatrice de la rencontre

Les intervenants

Le maître d'ouvrage du projet : l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)

- Marie-Luce BOUSSETON, Directrice générale
- David CHAPELON, Directeur de programme
- Benjamin BOGE, Chef de projet

La Métropole du Grand Nancy

- Mathieu KLEIN, Président
- Chaynesse KHIROUNI, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de la transition écologique

Les garants de la concertation, désignés par la CNDP

- Valérie COULMIER
- Désiré HEINIMANN

Le Ministère de la Justice

- Stéphane JOURDAIN, Chef du Bureau du Soutien et de la Maîtrise d'Ouvrage, Secrétariat général

Le Tribunal Judiciaire de Nancy

- Jean-Baptiste HAQUET, Président



**Valérie COULMIER et
Désiré HEINIMANN**
Garants de la concertation

Les missions des garants

- **Veiller** à la pertinence des modalités de concertation retenues, à l'intelligibilité et la sincérité des information diffusées,
- **Rappeler** le cadre de la concertation et intervenir à tout moment pour rappeler les règles de la concertation aux participants et au maître d'ouvrage, notamment pendant les réunions,
- **Se mettre à disposition des participants** : les garants constituent un recours possible en cas de désaccord sur le déroulement du processus de la participation,
- **Apporter des conseils méthodologiques au maître d'ouvrage** tout au long du processus sur les mesures à prendre pour assurer un dialogue de qualité,
- **Garantir** la possibilité pour le public de poser des questions et d'obtenir des réponses argumentées du porteur de projet,
- **Rendre compte** : les garants rédigent un bilan de la concertation préalable.



Commission nationale
du débat public

Les garants de la concertation

Les garants sont désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Ils ont pour mission d'assurer la bonne information du public et le bon déroulement de la concertation.

Ils garantissent le droit à participer à l'élaboration de la décision publique.

Les garants sont neutres et indépendants des parties prenantes du débat.



Il se tient à disposition pour vous donner des renseignements ou précisions sur les modalités de la concertation

valerie.coulmier@garant-cndp.fr - desire.heinimann@garant-cndp.fr

Mme Valérie COULMIER, M. Désiré HEINIMANN, CNDP
244, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Le bilan rédigé par les garants

À l'issue de la concertation préalable et dans un délai d'un mois, **les garants rédigent un bilan de la concertation.**

Le bilan de la concertation :

- **Présente la méthodologie retenue** pour mener la concertation,
- **L'appréciation des garants sur la qualité de la démarche** menée par le porteur de projet,
- **Résume la manière dont se sont tenus les différents événements et échanges**, et, le cas échéant, mentionne les évolutions du projet qui résultent de ce processus,
- **Fait la synthèse des arguments et des propositions** exprimés par le public,
- **Formule des recommandations** pour répondre aux questions posées, étudier les propositions restées en suspens et plus largement, sur la manière dont le continuum du droit à l'information et à la participation doit être assuré.



Emilie WALKER

Animatrice de la rencontre

Métropole du Grand Nancy et APIJ : articulation des concertations

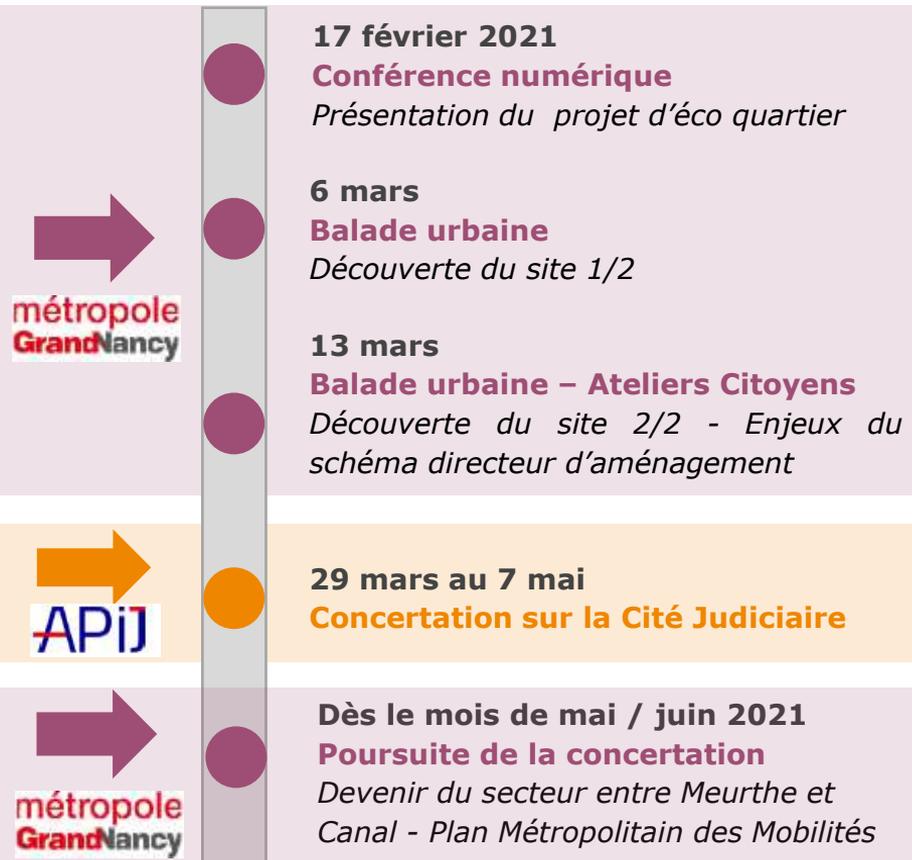


Le futur quartier écologique sur le site Alstom



Zone privilégiée pour l'implantation de la future Cité Judiciaire

Pour en savoir plus sur la concertation de la Métropole: www.grandnancy.eu/Alstom



Métropole du Grand Nancy et APIJ : sujets des concertations



Site Alstom

- Les **orientations urbaines** et **paysagères** à l'échelle du quartier
- Les **mobilités** et l'**accessibilité** du secteur Rives de Meurthe
- La préservation de l'**identité du site** Alstom
- Les **équipements** et **services associés** au développement du quartier



La Cité judiciaire

- L'**insertion architecturale** et **paysagère** du bâtiment dans le quartier
- L'**accessibilité** de la Cité Judiciaire,
- Le traitement des **abords** du bâtiment
- L'**accès principal** au bâtiment (parvis notamment)
- Les **mesures d'accompagnement** de l'arrivée du bâtiment dans le quartier.



Chaynesse KHIROUNI
Métropole du Grand NANCY

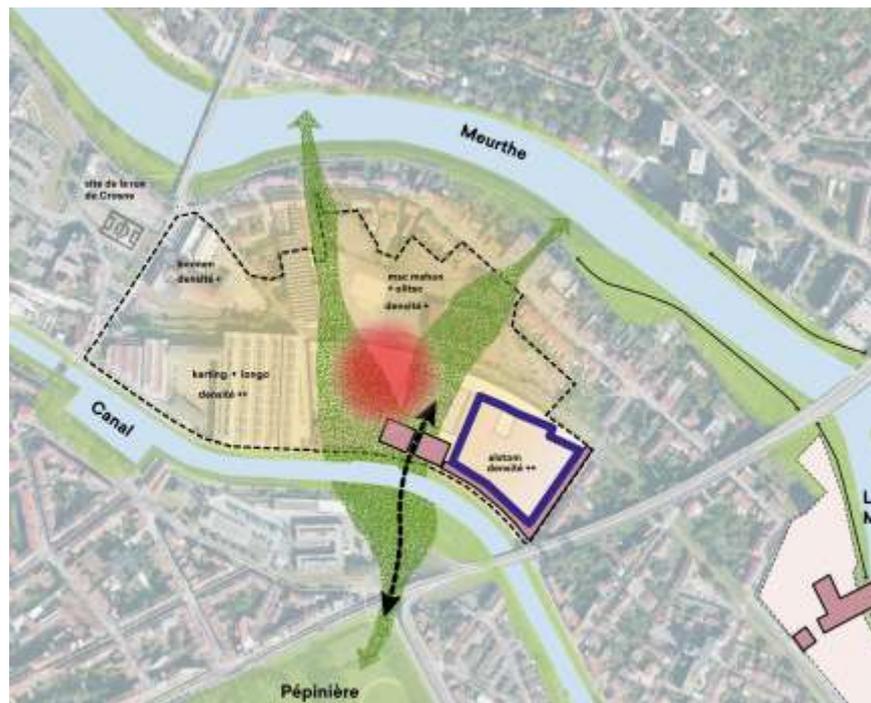
Le futur quartier écologique

Sur la friche Alstom, la Métropole du Grand Nancy et la Ville de Nancy ont l'ambition de créer **le premier « quartier écologique » à Nancy (3,4 hectares)**.

Les objectifs du projet sont de créer :

- un **quartier connecté** à son environnement naturel proche,
- un quartier qui renoue avec son **passé industriel**,
- un quartier qui **ouvre le centre-ville** de Nancy vers l'est de la Métropole,
- un quartier qui laisse place à **l'expérimentation**, dans une démarche d'**urbanisme transitoire**.

Cette opération doit accueillir à terme une mixité d'usages, de publics, d'activités et de fonctions (résidentielles, économiques, culturelles).



Les orientations urbaines et d'aménagement pour le secteur

Pour le site Alstom, un **premier schéma urbain** sera réalisé fin avril au service du projet de Cité Judiciaire.

Il tiendra compte de la **concertation menée par la Métropole du Grand Nancy**, ainsi que des principes architecturaux et des besoins d'aménagement établis par l'APIJ.

Il sera joint au dossier de consultation des concepteurs de la future Cité judiciaire.

→ **Un schéma directeur** sera élaboré d'ici cet été pour fixer les orientations d'urbanisme du secteur Meurthe Canal.

- les **perspectives de desserte** et d'accessibilité du secteur (modes doux, transport en commun, voiture)
- le développement de **services** et de nouvelles fonctions sur le quartier (ville du ¼ d'heure).
- les **orientations architecturales et urbaines** pour les constructions nouvelles, et la valorisation du patrimoine et de la mémoire de ce quartier.



La compatibilité avec les documents d'urbanisme

- Le schéma directeur sera intégré au **Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat et Déplacement** (PLUiHD)
 - Il offrira une approche globale et cohérente de l'aménagement de ce secteur en tenant compte des besoins spécifiques de la future Cité Judiciaire.
 - Il permettra de fixer les règles d'urbanisme dans lequel le Permis de Construire sera instruit.
- Le PLUi sera soumis à sa propre enquête publique
- Son approbation est programmée pour 2023

Pour en savoir plus sur le PLUi : <http://plui.grandnancy.eu>





Marie-Luce BOUSSETON
Directrice générale de l'APIJ

Qui conduit le projet ?



Le commanditaire

le Ministère de la Justice,
nommé aussi « *la chancellerie* »

Son rôle

En lien avec les juridictions locales, le ministère de la Justice est chargé :

- de la **gestion du patrimoine** immobilier judiciaire.
- Il **évalue les besoins**
- et définit la **programmation immobilière**.

La future Cité judiciaire de Nancy est inscrite dans la loi de programmation immobilière judiciaire 2018-2022 et de réforme pour la justice.



Le maître d'ouvrage

L'Agence publique pour
l'immobilier de la Justice (APIJ)

Son rôle

L'APIJ est le **maître d'ouvrage**.

Elle **supervise le projet** de construction de la future Cité judiciaire de Nancy.

Elle **coordonne** l'ensemble des acteurs qui interviendront du début à la fin de la réalisation du projet.

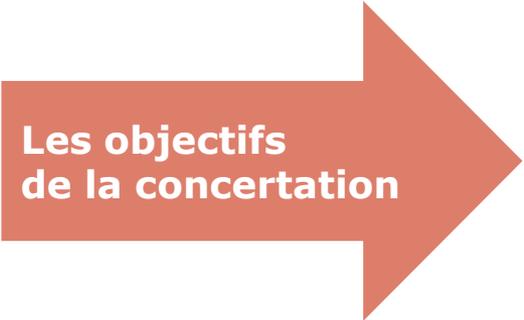
L'APIJ est à l'origine du lancement de cette concertation préalable.

Pourquoi une concertation ?

La concertation publique préalable...

est une procédure **organisée en amont** d'un projet susceptible d'avoir un impact sur

- l'environnement,
- le cadre de vie
- ou l'activité économique d'un territoire.



Les objectifs de la concertation

- Vous **informer** sur le projet
- Recueillir vos **avis** et **contributions**
- **Affiner le projet** pour mieux l'intégrer dans son environnement

Les sujets de la concertation

- Le public peut apporter des contributions de toute nature sur le projet ou la concertation.
- Cette concertation préalable prévoit d'aborder notamment les sujets liés à l'insertion de la Cité judiciaire dans son environnement :
 - L'**insertion architecturale** du bâtiment dans le quartier,
 - L'**accessibilité** de la Cité judiciaire,
 - Le traitement des **abords** du bâtiment,
 - L'**accès principal** au bâtiment (parvis notamment),
 - Les **mesures d'accompagnement** de l'arrivée du bâtiment dans le quartier.

Les modalités de la concertation

TROIS RENDEZ-VOUS :



UNE RÉUNION PUBLIQUE

Mercredi 31 mars
19h - 21h00

En ligne



DEUX ATELIERS PARTICIPATIFS

Lundi 19 et mardi 20 avril
19h - 21h30

Inscription nécessaire

- 2 ateliers, deux dates, pour traiter des **mêmes thématiques**

Les modalités de la concertation

PARTICIPATION EN LIGNE, EN MAIRIE ET A LA METROPOLE

- Sur le **registre en ligne**

www.nancy-cite-judiciaire-concertation-APIJ.fr



- Sur le **registre papier**

au service urbanisme à l'**Hôtel de ville**
et au siège de la **Métropole**



Concertation publique
du 29 mars au 7 mai 2021

www.nancy-cite-judiciaire-concertation-APIJ.fr

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

APIJ
AGENCE PUBLIQUE
D'INFORMATION
DE LA JUSTICE

Les suites de la concertation

A l'issue de cette phase de concertation...

- Les garants de la concertation établissent un **bilan de la concertation** sur la base des contributions exprimées.
Durée : 1 mois
- L'APIJ établira les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.
Durée : 2 mois
- **Les documents seront rendus publics** (site internet de la CNDP et de l'APIJ).



Concertation publique
du 29 mars au 7 mai 2021

www.nancy-cite-judiciaire-concertation-APIJ.fr


MINISTÈRE
DE LA JUSTICE


AGENCE PUBLIQUE
DE LA JUSTICE

ECHANGES



QU'EST-CE QU'UN PALAIS DE JUSTICE ?

David CHAPELON,
Benjamin BOGE, APIJ

Un repère, des enjeux, une architecture porteuse de sens

- Un **équipement public** ouvert à tous,
- Un repère chargé d'une **symbolique forte**,
- Un élément du **patrimoine vivant**, fait pour durer plusieurs décennies et évoluer,
- Un bâtiment vivant au rythme des affaires qu'il traite



Tribunal de Paris

Les usagers

Les utilisateurs

- Magistrats du **siège**, titulaires du pouvoir juridictionnel
- Magistrats du **Parquet** qui représentent la société,
- Les **greffiers** et **agents des services** qui accompagnent l'action judiciaire à chaque étape (dossiers, audiences...)



Le justiciable, au cœur du dispositif de la justice



Les avocats, représentant les justiciables

Les autres collaborateurs

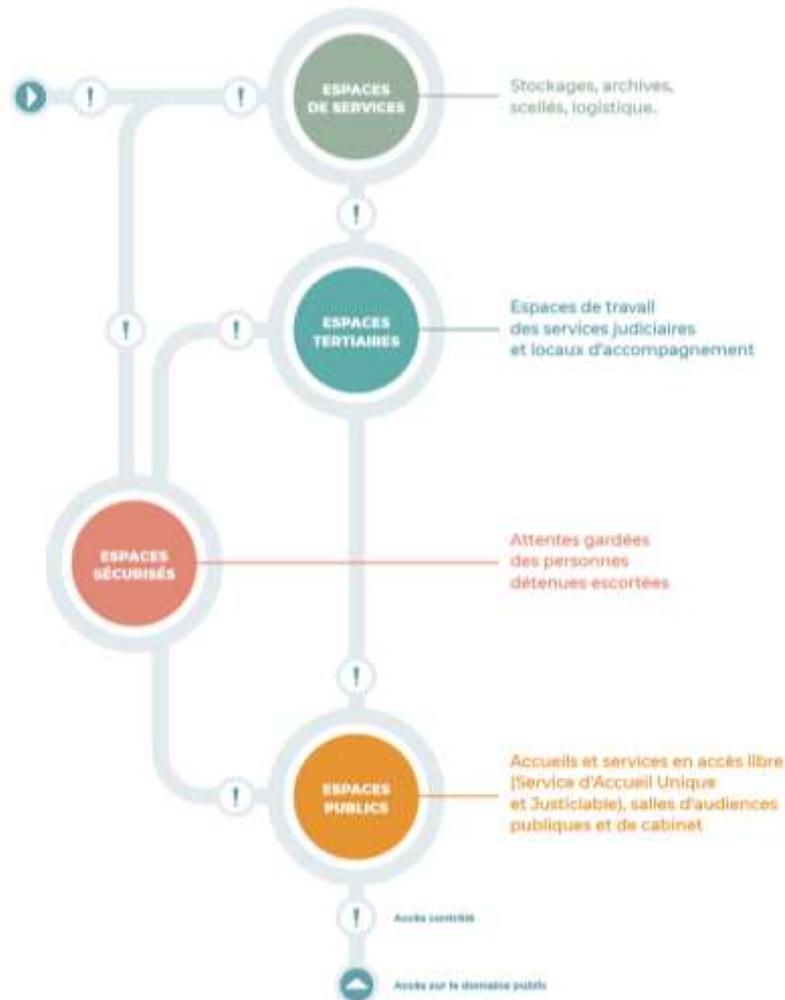
- **Associations** spécialisées dans la prise en charge des victimes interprètes, ..
- **Services spécialisés**: prise charge des mineurs, experts, service de contrôle judiciaire,
- **Forces de l'ordre**: contrôle d'accès, maintien de l'ordre, sureté des audiences, sécurité du bâtiment



Organisation spatiale

Elle se compose de plusieurs zones distinctes

- Espaces **publics** (salle des pas perdus, , service d'accueil, salles d'audience)
- Espaces **tertiaires** (bureaux)
- Espaces **sécurisés** (attentes gardées)
- Espaces **logistiques**



Les espaces ouverts au public

- La **salle des pas perdus**
- Le **SAUJ** : un service d'accueil et d'accompagnement des justiciables au pour simplifier leur démarches quelle que soit la demande
- Les **salles d'audience**



Salle d'audience, Caen



Salle d'audience, Poitiers



SAUJ, Bourg en Bresse



LE CHOIX DU SITE ET LE CALENDRIER

David CHAPELON
et Benjamin BOGE
APIJ

Une nouvelle Cité judiciaire à Nancy

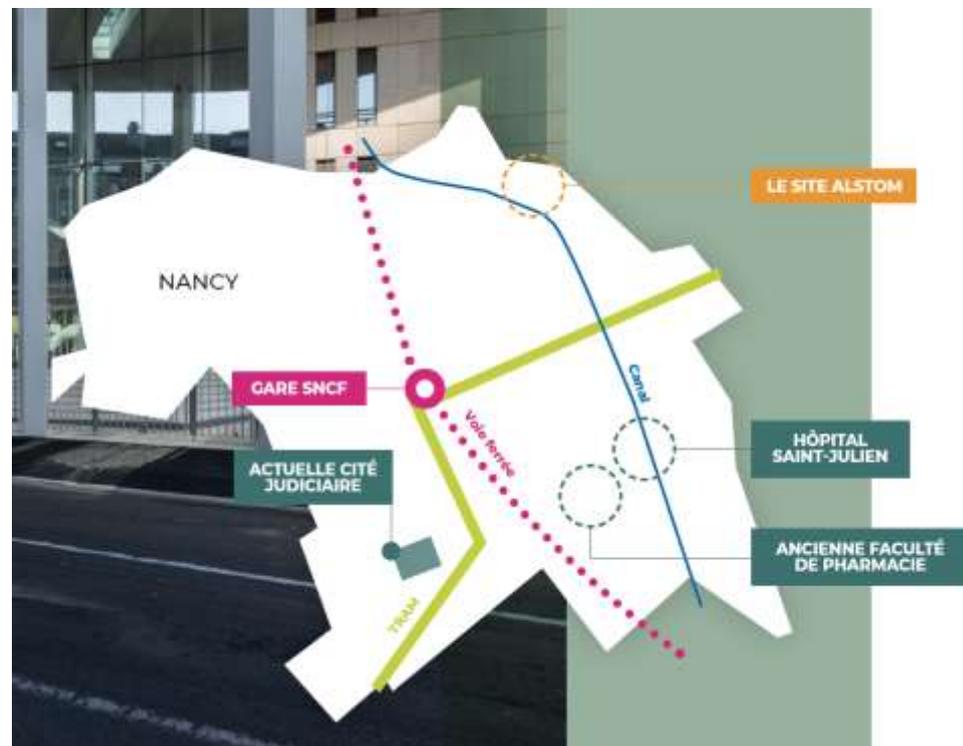
Le projet de la future Cité judiciaire de Nancy consiste à construire:

- Un équipement neuf et fonctionnel
- Regroupant le tribunal judiciaire, le tribunal de commerce et le conseil des Prud'hommes.

- **13 500 m²** de surface de plancher à construire environ
- **430 effectifs** permanents et de passage pour les utilisateurs
- **500 usagers quotidiens** (public et justiciables)
- **45 millions d'euros** de montant travaux prévisionnel pour la construction du bâtiment

L'étude de trois sites d'implantation

- Le site de l'**Hôpital Saint Julien**, situé 1 rue Foller à Nancy dans le quartier Saint-Pierre - René II,
 - Le site de la **Faculté de pharmacie**, situé au 5-7 rue Albert Lebrun, au sud-est de la ville historique de Nancy,
- *La configuration de ces deux sites ne permet d'accueillir une Cité judiciaire.*
- **Le site Alstom** permet l'implantation d'un équipement fonctionnel.



Le site d'étude pour la future Cité judiciaire de Nancy

Un site en restructuration : le site Alstom

- A Nancy sur la friche industrielle Alstom Moteurs au **50 rue Oberlin** (3 hectares),
- Le terrain appartient à la Métropole du Grand Nancy.
- A environ **18 minutes** à pieds de la place Stanislas et 30 minutes de la gare SNCF via le Parc de la Pépinière.
- A 500 mètres, 2 arrêts de bus (Mac Mahon et Charles de Foucauld).



Un projet construit en dialogue avec le territoire

Un travail de conception avec les utilisateurs de la future cité judiciaire

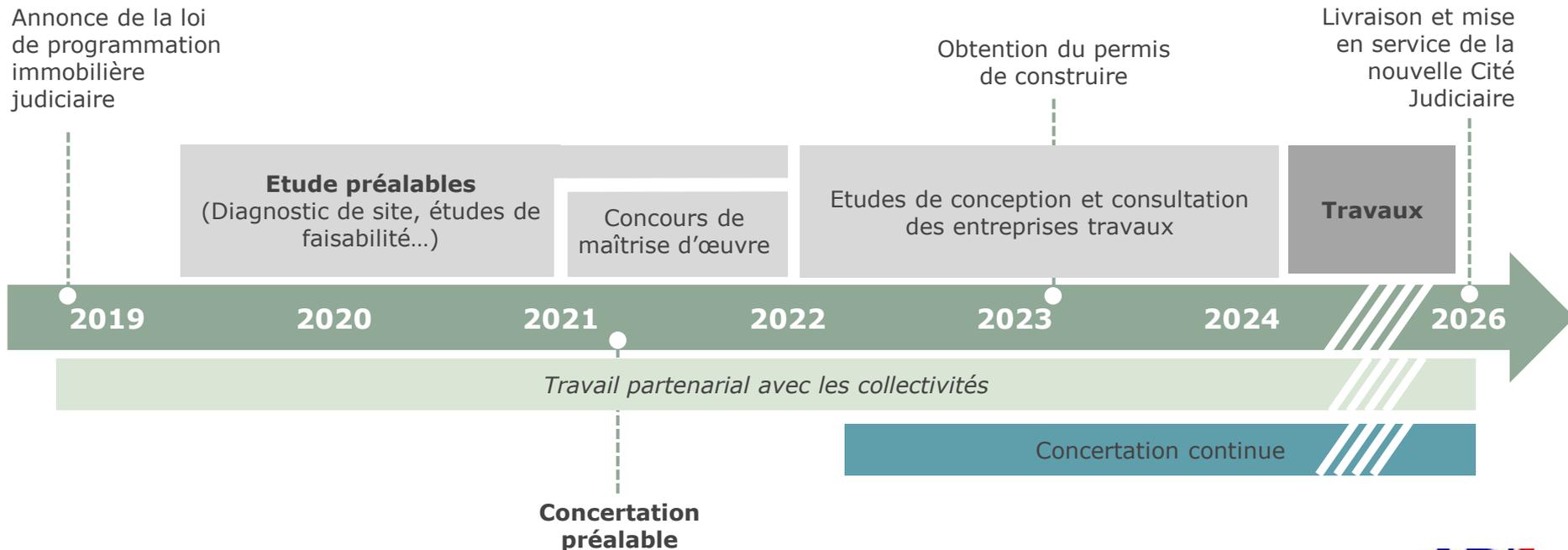
- Des **entretiens** en novembre 2019 auprès des magistrats et fonctionnaires,
- Des **groupes de travail thématiques**, en septembre 2020 autour des éléments de programmation fonctionnelle du futur Palais de justice,
- Un **comité de pilotage** regroupant des utilisateurs, du Ministère de la Justice, les chefs de cour, les chefs de juridiction et le directeur de greffe.

Des réunions préparatoires avec les Collectivités et l'Etat

- La Métropole du Grand Nancy et la Ville de Nancy sont associées étroitement à l'élaboration du projet,
- La Préfecture et les divers services de l'État (DREAL, ABF) apportent leur expertise à l'APIJ.



Où en sommes-nous ?





ECHANGES



LES CARACTÉRISTIQUES DU SITE

David CHAPELON
Et Benjamin BOGE
APIJ

Un site en restructuration : le site Alstom

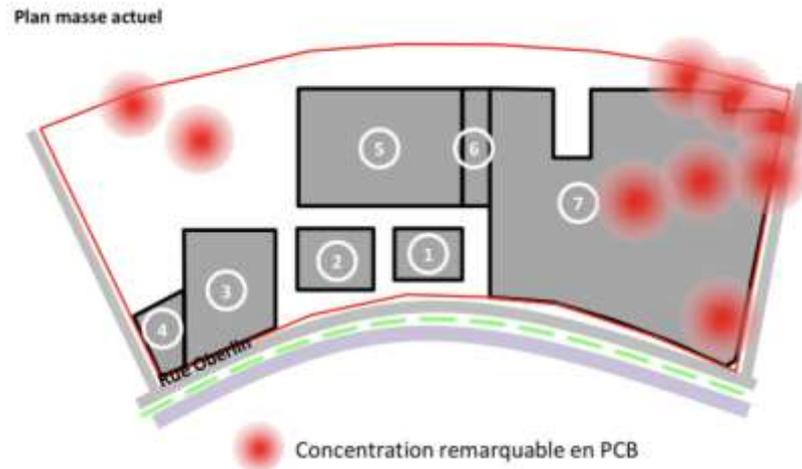
- Le site abritait 7 bâtiments construits entre 1898 et les années 1990,
- La Cité judiciaire prendrait place sur la partie Est du site Alstom (anciennes halles de montage),
- Les anciennes halles de montage sont dans un état vétuste, et ne font actuellement pas l'objet d'un réemploi.



La pollution du site s'explique par son passé industriel

Les différentes études conduites sur le site

- 2003 : Contamination du site aux polluants organiques (PCB) et métaux (arsenic, cuivre, plomb) dans les sols, et des teneurs en ces mêmes composés dans les eaux souterraines.
- 2016 : Stabilisation des teneurs en arsenic, cuivre et plomb et diminution des teneurs en PCB.
- Début 2021 : investigations supplémentaires afin de mettre à jour les données de 2003 et de les approfondir.
- **Un plan de gestion de la pollution sera mis en œuvre** afin d'évaluer les mesures de traitements nécessaires au regard de l'usage futur du site. Il listera les travaux de dépollution et mesures complémentaires à mettre ensuite en œuvre au second trimestre 2021.
- Les travaux de dépollution seront réalisés par la Métropole du Grand Nancy.



L'aspect patrimonial du site

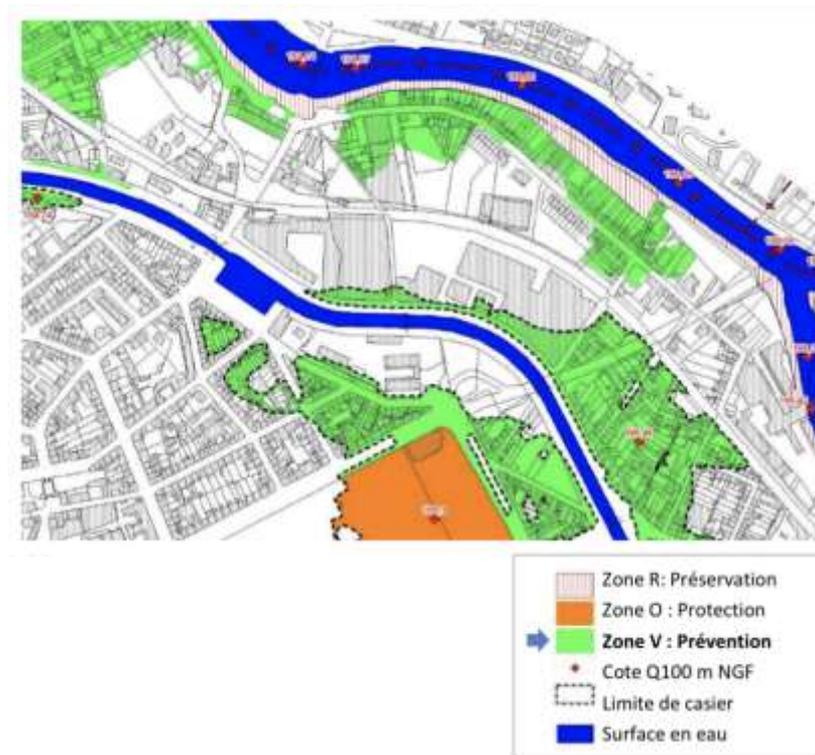
- Le projet de Cité judiciaire fera l'objet d'échanges avec l'Architecte des bâtiments de France (ABF)
- Les enjeux de la façade seront mis en perspective avec la faisabilité de la Cité Judiciaire
- Les travaux de démolition seront réalisés par la Métropole du Grand Nancy.



L'intérieur de l'ancienne Halle de montage

Le Plan de Prévention du risque inondation

- L'angle sud-est du site se trouve dans la zone de prévention qui correspond à des zones déjà urbanisées où **l'aléa est faible ou moyen** (hauteur d'eau lors d'une crue de référence inférieure à un mètre),
- **Les constructions y sont autorisées** sous réserve de respecter certaines conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation :
 - Le premier niveau de plancher aménagé des constructions devra être implanté au-dessus de la cote de crue de référence.
 - Les niveaux situés sous cette cote seront non aménageables pour toute activité à caractère professionnel, compte tenu de leur caractère inondable.



Les impacts sur la faune et la flore

- La friche Alstom n'est concernée par **aucun type de zonage** de protection environnementale,
 - Un **inventaire** de la faune, de la flore, des habitats biologiques et des zones humides est en cours de réalisation par l'APIJ, sur 4 saisons, afin de déterminer finement l'éventuelle présence d'espèces sur les lieux.
- Une fois ces impacts environnementaux identifiés, des mesures ERC pourraient, le cas échéant, être mises en œuvre dans le cadre du projet.





L'INSERTION PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE

David CHAPELON
Et Benjamin BOGE
APIJ

Les premières orientations pour l'APIJ, issues de la concertation sur le quartier écologique

Une Cité judiciaire...

... vue comme une **opportunité de reconquête** du quartier, pouvant s'accompagner de nouveaux services partagés (restauration type cantine participative, services médicaux, bars, crèches, etc...),

... en dialogue avec un **environnement urbain végétalisé** et aux **milieux variés**, entre Meurthe et Canal,

... accessible aux **mobilités douces** et aux **transports en commun**, mais aussi aisément **accessible aux véhicules** pour les utilisateurs et les justiciables,

... à concevoir comme un **bâtiment ouvert**, soit sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée, soit sur le cœur du site Alstom, en liaison avec des traversées continues de part et d'autres du site





LE FONCTIONNEMENT DE LA FUTURE CITÉ JUDICIAIRE

David CHAPELON
Et Benjamin BOGE
APIJ

A quoi ressemblera la future Cité judiciaire ?

- Un équipement qui devra **s'insérer de manière cohérente** dans le futur quartier écologique
 - Un équipement qui doit respecter des **contraintes de sécurité et de fonctionnement**
- ✓ Les façades
 - ✓ Le parvis
 - ✓ Extension ultérieure et flexibilité



Palais de justice de Caen



Palais de justice de Bourg-en-Bresse

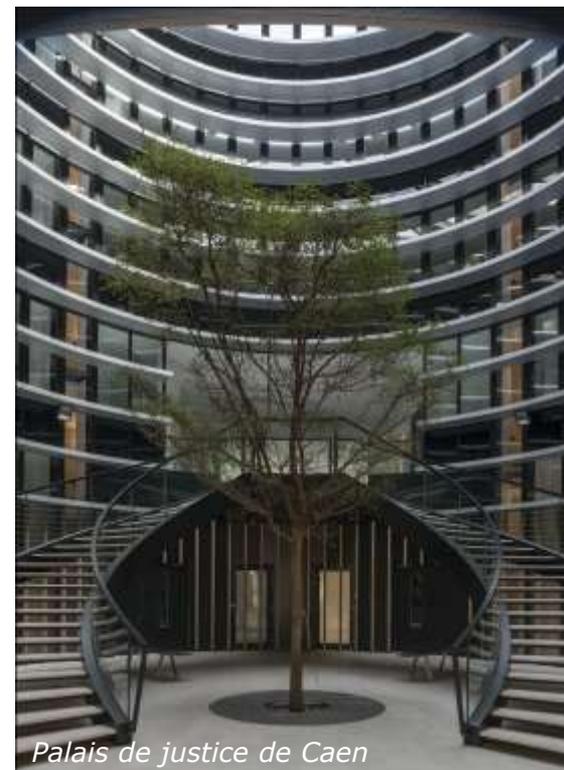


Palais de justice de Pointe-à-Pitre

Un bâtiment à Haute performance environnementale

Une opération inscrite dans la politique d'exemplarité de l'État en matière de développement durable

- Exemplarité en termes de **sobriété énergétique**, équipements performants et **faible empreinte carbone**,
- Réduction de l'impact du bâtiment sur son environnement, **maitrise des performances et des coûts** tant pour l'investissement que pour l'exploitation maintenance.
- A minima, labellisation E+C- niveau **Énergie 3 et Carbone 1** (niveaux de performance environnementale relative aux émissions de gaz à effet de serre) et niveau 1 du label Biosourcé.
- Le projet prendra en compte les objectifs de la future réglementation environnementale **RE2020**



Palais de justice de Caen

Où seront situés les accès à la Cité judiciaire ?

Les accès

- Une **entrée piétonne principale** (public/personnel) marquante et visible, depuis un parvis à créer,
- Une entrée secondaire pour le **personnel**, accessible depuis le parking personnel,
- Un point d'**accès unique pour les véhicules** depuis la rue Saint-Vincent de Paul pour le personnel, les livraisons, la police, les convois pénitentiaires.



Les flux de circulation et les besoins en stationnement liés à la Cité judiciaire

Flux de circulation automobile liés au fonctionnement de la Cité judiciaire :

- Pendant une heure de pointe le matin : 220 véhicules
- Pendant une heure de pointe le soir : 120 véhicules

Besoin en stationnement total lié au fonctionnement de la Cité judiciaire :

- 320 places véhicules
- 230 places si un transport en commun en site propre est mis en place

Nombre de places de stationnement dans le parking du personnel :

- 120 véhicules
- 20 vélos

Nota: Ces chiffres représentent les besoins estimés à ce stade. Ils s'appuient sur une étude de mobilité menée par l'APIJ.

Quels services et équipements pour accompagner l'arrivée de Cité judiciaire?

L'arrivée de la Cité judiciaire va s'accompagner de nouveaux flux de personnes qui auront besoin de trouver des services à proximité de l'équipement :

- Transports en commun
- Stationnement
- Restauration
- Garde d'enfants
- Etc.

→ **Ce sujet sera traité dans cette concertation, en articulation avec la réflexion du Grand Nancy sur le futur quartier écologique.**



ECHANGES

CONCLUSION

S'informer, échanger, contribuer

INFORMEZ-VOUS



- ✓ **Le dossier de concertation**
- ✓ **Un dépliant**

Ces deux documents sont consultables :

- à l'**Hôtel de Ville** de Nancy et à la **Métropole du Grand Nancy**
- sur les sites de :
 - la Mairie de Nancy
 - la Métropole du Grand Nancy
 - l'APIJ
 - la préfecture de Meurthe-et-Moselle

EXPRIMEZ-VOUS



- ✓ **Sur le registre en ligne :**
www.nancy-cite-judiciaire-concertation-APIJ.fr
- ✓ **Sur le registre papier :** en mairie, au service urbanisme et au siège de la MGN
- ✓ **Lors des ateliers participatifs**
 - Lundi 19 et Mardi 20 avril 2021
 - à 19H
 - En ligne

PROJET DE CONSTRUCTION

de la future Cité judiciaire de Nancy



Réunion publique

Mercredi 31 mars 2021

Concertation publique
du 29 mars au 7 mai 2021

www.nancy-cite-judiciaire-concertation-APIJ.fr



Annexes

Les conditions d'implantation de la Cité judiciaire

1. PRINCIPES D'ORDRE ARCHITECTURAL ET PATRIMONIAL, LIÉES A L'IMPLANTATION DE LA CITE JUDICIAIRE

- Parcelle entre 8 500 m² et 11 000 m² pour l'ensemble judiciaire
- Permettre la démolition de la halle de montage selon les besoins fonctionnels et architecturaux de la cité judiciaire ;
- Hauteurs / gabarit : permettre de construire à R+4, soit environ 18 mètres de hauteur, ce qui pourrait se révéler nécessaire dans un objectif de compacité plus forte ;
- Orienter la façade principale (entrée piétonne) à proximité de l'arrivée principale des flux piétons (dont TC), au regard du développement urbain du secteur ;
- Localiser l'unique point d'accès des véhicules (fourgons, véhicules de police, stationnement du personnel) côté Est de la parcelle (rue Saint-Vincent de Paul).
- Prévoir un recul suffisant du palais de justice vis-à-vis des constructions voisines pour des raisons d'apport de lumière naturelle et de sûreté.

Les conditions d'implantation de la Cité judiciaire

2. LIENS ENTRE LA CITE JUDICIAIRE ET LES AMÉNAGEMENTS URBAINS (1/2)

- Se prémunir des risques de jets de projectiles sur la cité judiciaire depuis le viaduc Louis-Marin (pas de prescriptions) ;
- Permettre l'accessibilité des véhicules de pompiers et de police à l'entrée principale piétonne de la cité judiciaire ;
- Prévoir un parvis ouvert et aéré, en lien avec l'entrée principale du PJ, et permettant un recul et un dégagement suffisant du piéton vis-à-vis du bâtiment.
- Acter le principe de désenclavement du quartier notamment:
 - par la création d'une liaison douce entre le site Alstom et le reste de la ville;
 - par la création d'une desserte efficace de transports en commun à proximité de la cité judiciaire ;

Les conditions d'implantation de la Cité judiciaire 2/3

2 . LIENS ENTRE LA CITE JUDICIAIRE ET LES AMÉNAGEMENTS URBAINS (2/2)

- Répondre aux besoins d'accessibilité notamment automobile pour les usagers du palais de justice.
- Prévoir éventuellement la requalification de la rue Saint Vincent de Paul pour rendre compatible la rue avec l'arrivée des flux supplémentaires et permettre une gestion optimale et sécurisée des convois et fourgons.
- Permettre des dispositifs de protection périmétrique autour du site judiciaire.

Des exemples de réalisations de CJ



Palais de justice de Bourg en Bresse



Palais de justice de Caen

Cartographie de la restauration



Emplacement future cité
judiciaire